

## **Marché n°02-I6 relatif à la réalisation et à la diffusion du magazine de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon – Avenant n°2 au lot n°3**

**Rapporteur : Mme Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Vice-Présidente**

Le marché relatif à la réalisation et la diffusion du magazine de la C.A.G.B a été notifié le 25 novembre 2002 et s'achèvera au 31 décembre 2005. La périodicité du magazine est trimestrielle et la durée du marché est d'une période d'un an, renouvelable deux fois. Il est décomposé en trois lots :

- lot n° 1 : " rédaction, mise en page et photogravure "
- lot n°2 : " régie publicitaire "
- lot n°3 : " impression et distribution "

Le titulaire du lot n°3 est l'Imprimerie Nationale qui est chargée d'imprimer, façonner et livrer le magazine au distributeur.

### **Justifications de l'avenant**

La CAGB a réalisé en 2003 un document de communication présentant le fonctionnement de la collectivité et expliquant la provenance de ses ressources, ses dépenses et son programme d'actions. Ce support de communication financière, qui a permis au grand public de se familiariser et comprendre le fonctionnement et la gestion d'une structure intercommunale telle que la nôtre, a été très apprécié du grand public. Aussi, il apparaît très opportun de rééditer ce document chaque année à savoir en 2004 et 2005 (durée du marché).

Encarté à nouveau dans le magazine de l'agglomération, ce 4 pages « budget » constitue l'outil de communication le plus efficace et le moins onéreux dans la mesure où le trimestriel est déjà distribué dans toutes les boîtes aux lettres de l'agglomération.

### **Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet de réaliser une prestation supplémentaire à savoir l'impression d'un 4 pages « Spécial Budget » encarté dans les numéros d'octobre/novembre/décembre des années 2004 et 2005.

### **Incidence financière de l'avenant**

Le montant de l'impression objet du présent avenant est de 2 x 4 264 € TTC soit 8 530 € TTC. Le montant global de l'avenant n°1 et de l'avenant n°2 représente une augmentation de 4,7 % par rapport au marché d'origine (lot n°3).

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **se prononce favorablement sur la réalisation d'un avenant n°2 au marché n°02-I6 relatif à la réalisation et à la diffusion du magazine de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour un montant de 8 530 € TTC**
- **autorise Monsieur le Président à signer cet avenant**

Pour extrait conforme,  
Le Président